Communauté de Communes du Pays de Salers



Procès verbal Réunion du 19 avril 2018

<u>Etaient présents</u>: François DESCOEUR, André DUJOLS, Michel FABRE, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Régis JOUDRIER, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE

Excusés : Jean-Yves BONY, François LACHAZE, Christian LAFARGE

Ordre du Jour

- suivis des projets
- questions diverses

1. Ligne de Trésorerie - Avenant n° 1 (DEB_2018_045)

- →Les élus valident à l'unanimité la signature d'un avenant n°1 au contrat n°9617871232 de la ligne de trésorerie aux conditions suivantes :
- le montant initial de la ligne de trésorerie interactive, soit 800 000 euros, est majoré de 400 000 euros pour être porté à 1 200 000 euros avec prise d'effet à la date du 18 mai 2018.
- Conditions financières : Taux 0.67 %
- Des frais d'avenant de 400 euros sont à la charge de l'Emprunteur.
 - 2. <u>Candidature à l'appel à projet Massif Central "Relevé le défi démographique"</u> (DEB 2018 047)
- → Les élus valident à l'unanimité la candidature du Pays de Salers et la sollicitation d'une aide au titre du FEDER avec le plan de financement suivant :
- <u>Dépenses de l'opération</u> : 186 126 € HT
- Recettes de l'opération :
 - FEDER: 93 063 € HT (50%)
 - Autofinancement : 93 063 € Ht (50%)

3. Convention EDF - Animations Enchanet 2018 (DEB 2018 048)

Le Président rappelle aux membres du Bureau qu'EDF doit procéder à des travaux de maintenance sur les évacuateurs de crue du barrage d'Enchanet et doit pour cela, baisser de manière importante le niveau d'eau de la retenue. Cette opération, menée de février à octobre 2018, aura des répercussions sur la fréquentation des structures touristiques bordant le lac qu'EDF souhaite compenser par la mise en place d'un programme estival d'animations dont il fait lecture.

Dans ce cadre, il précise qu'EDF prendra en charge une partie du financement de ces animations et qu'afin de matérialiser les engagements des différentes parties, une convention doit être signée.

→Les élus valident à l'unanimité le programme d'animations présentées et autorisent le Président à signer la convention.

4. Assainissement

a. <u>Intégration groupement de commande et désignation membres titulaires et suppléants</u> de la MAPA (DEB 2018 041)

Le Président rappelle à l'ensemble des membres du bureau qu'à la suite du transfert de la compétence assainissement collectif, la Communauté de Communes s'est substituée à l'ensemble des communes pour l'exercice de cette compétence. Des travaux ont été engagés sur la commune de BESSE et il est nécessaire que la communauté de communes intégre le groupement de commande pour la partie assainissement collectif.

- →Les élus nomment à l'unanimité : Jean-Noël PARRA comme membre titulaire et Jean-Louis FAURE membre suppléant et approuvent l'intégration au groupement de commande pour les travaux de la commune de BESSE. Ils autorisent le Président à signer tous documents liés à l'intégration du groupement de commande et aux travaux qui sont liés.
 - b. <u>Marché accompagnement à l'évaluation des charges transférées et à l'évaluation du</u> patrimoine (DEB 2018 042)

Le Président rappelle à l'ensemble des membres du bureau que l'étude de gouvernance en vue de la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement prévoit une tranche conditionnelle. Elle portait initialement sur l'élaboration du premier budget annexe de la Communauté de Communes.

A ce jour le budget annexe ayant déjà été élaboré, le besoin se porte sur un accompagnement au transfert de charge via la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT).

Les élus à l'unanimité, approuvent la proposition du président de signer avec le cabinet CEREG un nouveau marché pour « Accompagnement à l'évaluation des charges transférées et à l'évaluation du patrimoine à transférer » conformément à l'article 1 du CCAP du lot 1.

- c. Avenant transfert de compétences assainissement collectif (DEB 2018 043)
- Le Président rappelle à l'ensemble des membres du Bureau que pour donner suite au transfert de la compétence assainissement collectif au 1er janvier 2018, un fonctionnement par convention d'exploitation a été adopté. Les remarques tardives des services de l'Etat et de la DGFIP, nécessitent la réalisation d'un avenant à la convention initiale, dont le Président fait lecture.
- →Les élus approuvent, à l'unanimité, la proposition du Président et le contenu de l'avenant et autorisent le Président à signer tout document lié à la mise en œuvre de celui-ci.

D'autre part, le Président rappelle qu'un premier groupe de travail est chargé de travailler sur le transfert de la compétence et notamment son volet financier : il est composé de Michel FABRE, Martial MEYDIEU, Christian LAFARGE, Jean Marie FABRE, Jacques KLEM et Erick STEENE. Jean-Noël PARRA, André DUJOLS, Régis JOUDRIER et Patrice FALIES souhaitent intégrer ce groupe.

d. <u>Réalisation des travaux d'assainissement dans le respect de la charte de qualité des réseaux d'assainissement (DEB 2018 044)</u>

Le Président rappelle à l'ensemble des membres du Bureau que dans le cadre des travaux d'assainissement de la Commune de BESSE et conformément au plan de financement, il est nécessaire de déposer une demande auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Pour se faire, il est nécessaire de s'inscrire dans le respect de la Charte qualité des réseaux d'assainissement de l'Agence de l'eau Adour Garonne. De plus, l'Agence de l'Eau Adour Garonne demande de faire un choix sur la réalisation des travaux sous domaine privé (maîtrise d'ouvrage publique ou privée).

- → Les élus approuvent, à l'unanimité, la réalisation des travaux d'assainissement dans le respect de la charte de qualité des réseaux d'assainissement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et décident de faire réaliser les travaux sous domaine privé par maîtrise d'ouvrage privé pour la mise en conformité des branchements.
 - 5. <u>Convention de maitrise d'œuvre Aire de Covoiturage des Quatre Routes de Salers (DEB_2018_049)</u>

Le Président rappelle aux membres du Bureau que dans le cadre du programme d'actions TEPCV, il a été prévu la réalisation de 4 aires de covoiturage sur le territoire.

Il convient désormais de réaliser la quatrième située aux Quatre Routes de Salers.

Pour cela, l'agence Cantal Ingénierie et Territoires a été sollicitée pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'oeuvre.

- →Les élus valident à l'unanimité l'offre de CIT d'un montant de 836,13 € HT.
 - 6. Choix prestataires canyoning (DEB_2018_050)

Le Président rappelle aux membres du bureau que le territoire du Pays de Salers dispose de nombreux spots pour la pratique du canyoning qui ne sont aujourd'hui ni équipés ni sécurisés pour une pratique officielle. Il précise que ces sites ont fait l'objet d'un inventaire réalisé par un guide professionnel de haute montagne et que trois d'entre eux apparaissent particulièrement intéressants : le canyon de Lespinasse (Le Fau), de l'Aspre (Fontanges) et du Biaguin (Le Falgoux).

Dans ce cadre, il rappelle qu'une consultation pour l'équipement et la mise en sécurité de ces trois canyons a été lancée et présente les offres recueillies.

- → Les élus décident à l'unanimité de retenir les propositions suivantes :
- **Lot 1**: Vincent TERRISSE pour un montant de 15 025,00 € HT (+ option entretien annuel à 1 500,00 €HT)
- Lot 2 : Entreprise BERGHEAUD pour un montant de 6 097,50 € HT
- **Lot 3**: Agence InSITU pour un montant de 8 630,00 € HT
 - 7. Plan de financement Stade du Moulin à vent (DEB_2018_051)

Le Président rappelle aux élus qu'il a été décidé de mener une opération d'aménagement et de développement du site du stade du Moulin à vent sur la Commune de Saint-Cernin.

Dans ce cadre, il précise qu'une mission de maitrise d'œuvre est en cours et qu'une procédure d'appel d'offres va être prochainement lancé.

→Les élus décident à l'unanimité de solliciter des financements auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de l'Etat au titre de la DETR 2018, du FSIL, du CNDS, et une aide européenne au titre du FEADER et valident le plan de financement prévisionnel présenté.

8. Marché de travaux

- a. Acte de sous-traitance Bâtiment agroalimentaire ZA 360° (DEB 2018 052)
- →Les élus valident à l'unanimité l'acte de sous-traitance entre l'entreprise Atelier de Chaudronnerie du Cantal et la SARL DELFAU.
 - b. Avenant marché de travaux Hôtel d'entreprises (DEB 2018 053)
- →Les élus valident à l'unanimité la signature des avenants suivants :
- Avenant n° 1 Lot 10 : Entreprise JOANNY : + 19 368,00 € HT
- Avenant n° 5 Lot 9 : Entreprise DELPON : + 1 200,00 € HT
- Avenant n° 4 Lot 9 : Entreprise DELPON : + 750,00 €
- Avenant n° 3 Lot 1: Entreprise BERGHEAUD: + 9 910,45€ HT

9. <u>Bail matériel de traitement et récupération des déchets verts de fossés et bas côtés sans</u> tracteur (DEB 2018 112)

Le Président rappelle aux élus que la communauté de communes a fait l'acquisition d'un matériel de traitement et récupération des déchets verts de fossés et bas côtés sans tracteur et que celui-ci a pour objet d'être loué.

Il fait lecture du bail à signer (annexé à la délibération) et précise que le loyer sera de 380€ par mois et fera l'objet du versement d'une caution et du remboursement de la prime d'assurance. Il précise que celui-ci prend effet à compter du 1er juin 2018.

→ Les élus valident à l'unanimité la mise en location et les conditions du bail.

10. Questions diverses

a. Subvention Centres équestres (DEB 2018 068)

Le Président informe les membres bureau de la demande de subvention faite par les deux centres équestres du territoire du Pays de Salers pour l'organisation d'événements réguliers.

→Les élus valident à l'unanimité la signature de conventions attribuant des subventions de 250€ aux deux centres (Ecuries de la Maronne et du Pont d'Auze) sur trois années.